***COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2020***

1. **Election du maire :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Régine REMILLON, Maire sortante qui a donné la parole au plus âgé des membres présents du conseil municipal ainsi Mr. Jacky DURET a procédé à l’appel, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous présents installés dans leurs fonctions :

Mme Régine REMILLON – Mr. Esther VACHOUX – Mme Marie-Françoise BAUD - Mr. Ludovic TROTTET – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Frédérick AESCHLIMANN – Mme Sylvia DUSONCHET – Mr. Mickaël TISSOT – Mme Maryse MICHALAK – Mr. Laurent FORT – Mme Sandrine REY – Mr. Etienne MERLIER – Mme Alexandra DUPANLOUP – Mr. Jacky DURET – Mme Cinthya MIQUET-SAGE.

Il a ensuite invité les conseillers à procéder à l’élection du maire, à bulletin secret

*Résultat*: Mme Régine REMILLON, candidate au poste de maire, a obtenu la majorité absolue (15 suffrages), a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

1. **Détermination du nombre d’adjoints** :

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal accepte la création de 4 postes d’adjoints (vote à mains levées : 15 pour) et constate la liste de candidats aux fonctions d’adjoint au maire déposée afin de procéder à leurs élections.

1. **Elections des Adjoints** :

*Résultat* : la liste des adjoints : Mr. Esther VACHOUX – Mme Marie-Françoise BAUD – Mr. Jacky DURET – Mme Maryse MICHALAK a obtenu 15 suffrages.

A la majorité absolue ont été proclamés adjoints et immédiatement installés : Mr Esther VACHOUX, 1er Adjoint – Mme Marie-Françoise BAUD, 2ème adjointe - Mr. Jacky DURET, 3ème adjoint – Mme Maryse MICHALAK, 4ème adjointe.

1. **Discours de Mme Le Maire et lecture de la Charte des élus**.
2. **Constitution des commissions communales**:

Composition selon tableau ci-joint

1. **Décisions concernant des dossiers en cours** :
* Création emploi saisonnier au service technique du 25 Mai au 31 Août 2020 (embauche de 3 jeunes arbusigniens)**.**
* Demande de subventions au titre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité (CDAS) 2020 pour les projets suivants : Construction du groupe scolaire ; Aménagement de la voirie et Aménagement du cimetière.
* Demande de subvention au titre des amendes de police pour l’acquisition de 2 radars pédagogiques.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance Régine REMILLON

 Marylène DAIGUEMORTE Maire,